

Elaboration du Plan de massif du Causse Rouge et du Causse de Sauveterre (12)

1^{er} comité de pilotage du mardi 26 novembre 2024

- Périmètre de l'étude et objectifs
- Historique des feux
- Conditions de références
- Etat des lieux et questions
- Calendrier prévisionnel



Présentation de l'Agence MTDA



🕒 **Bureau d'études** Créé en 1987, 35 personnes -

- Venelles 13 (et Bordeaux)

🕒 **Quelques références prévention des incendies de forêt**

➤ **Plans de massifs**

- **Causse Noir, CC Millau Grands-Causse, 2012**
- Moyenne vallée du Lot - Département du Lot – 2022
- Lozère – DDT de la Lozère, Union des ASA de DFCI
 - Causse Méjean et Gorges du Tarn
 - Mont Aigoual et Vallées de la Jonte, Tarnon, Haut-Tarn, Mimente
 - Canton de Villefort
 - Vallée Française - Vallée du Gardon de St-Germain - Vallée du Galeizon
- Var, Gard, Bouches du Rhône, Ardèche, Hérault, Ariège, ...

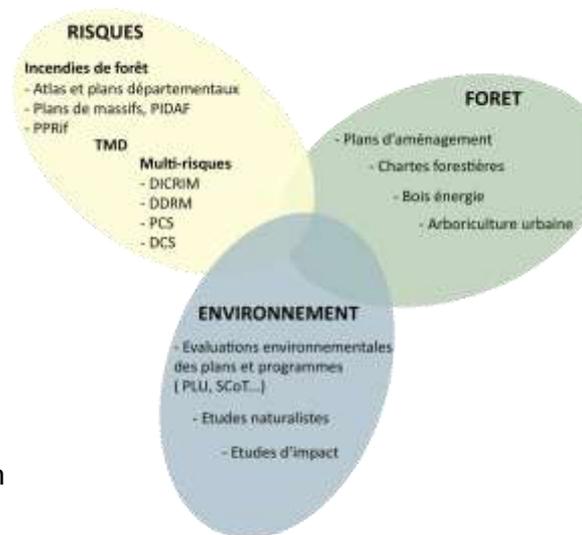
➤ **Plans Départementaux de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI)**

- **Aveyron (2017)**
- Isère, Loire, Ain
- Tarn, Hérault, Gard, Lozère, Var, Bouches du Rhône, Ardèche, Drôme, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées,

➤ **Plans de prévention des risques incendie de forêt (PPRIF)**

- Var (Massif des Maures), Bouches du Rhône (Marseille, Carnoux, Cassis, Allauch, Plan de Cuques), Charente-Maritime, Corse, Gironde

➤ **Accompagnement des communes pour la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage : St-Rémy-de-Provence, St Estève Janson, ...**



3 domaines d'intervention



Départements où est intervenue l'Agence MTDA



Zone d'étude et contexte

Périmètre de l'étude



➤ 13 communes

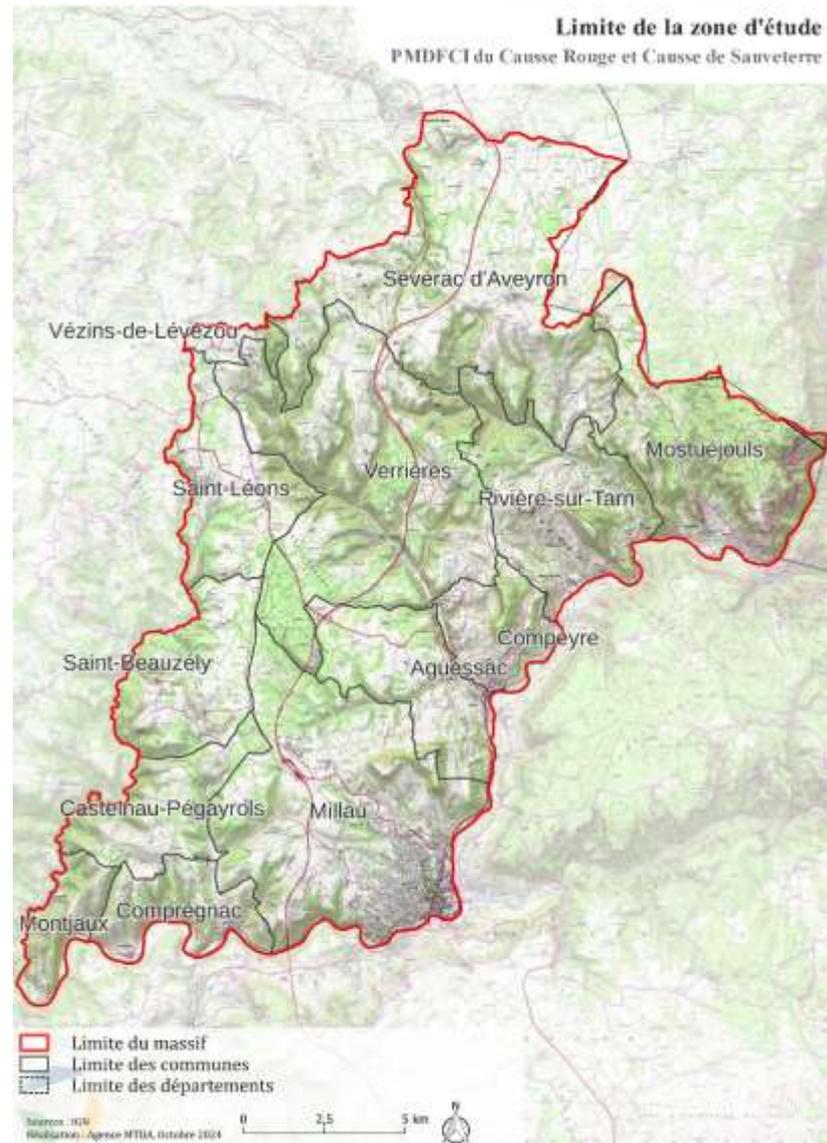
- Aguessac
- Compeyre
- Comprégnac
- Millau
- Mostuéjols
- Rivière-sur-Tarn
- Montjoux
- Castelnau-Pégayrols
- St.-Beauzély
- Verrières
- St.-Léons
- Vézins-de-Lévézou
- Sévérac-d'Aveyron

➤ 4 communautés de communes

- Millau Grands-Causse
- Muse et Rapes du Tarn
- Lévézou-Pareloup
- Causse à l'Aubrac

➤ Massif : 31 653 ha

➤ Au sein du PNR des Grandes Causses (Charte en révision)



Contexte et objectifs de l'étude



🕒 Objectifs du plan de massif

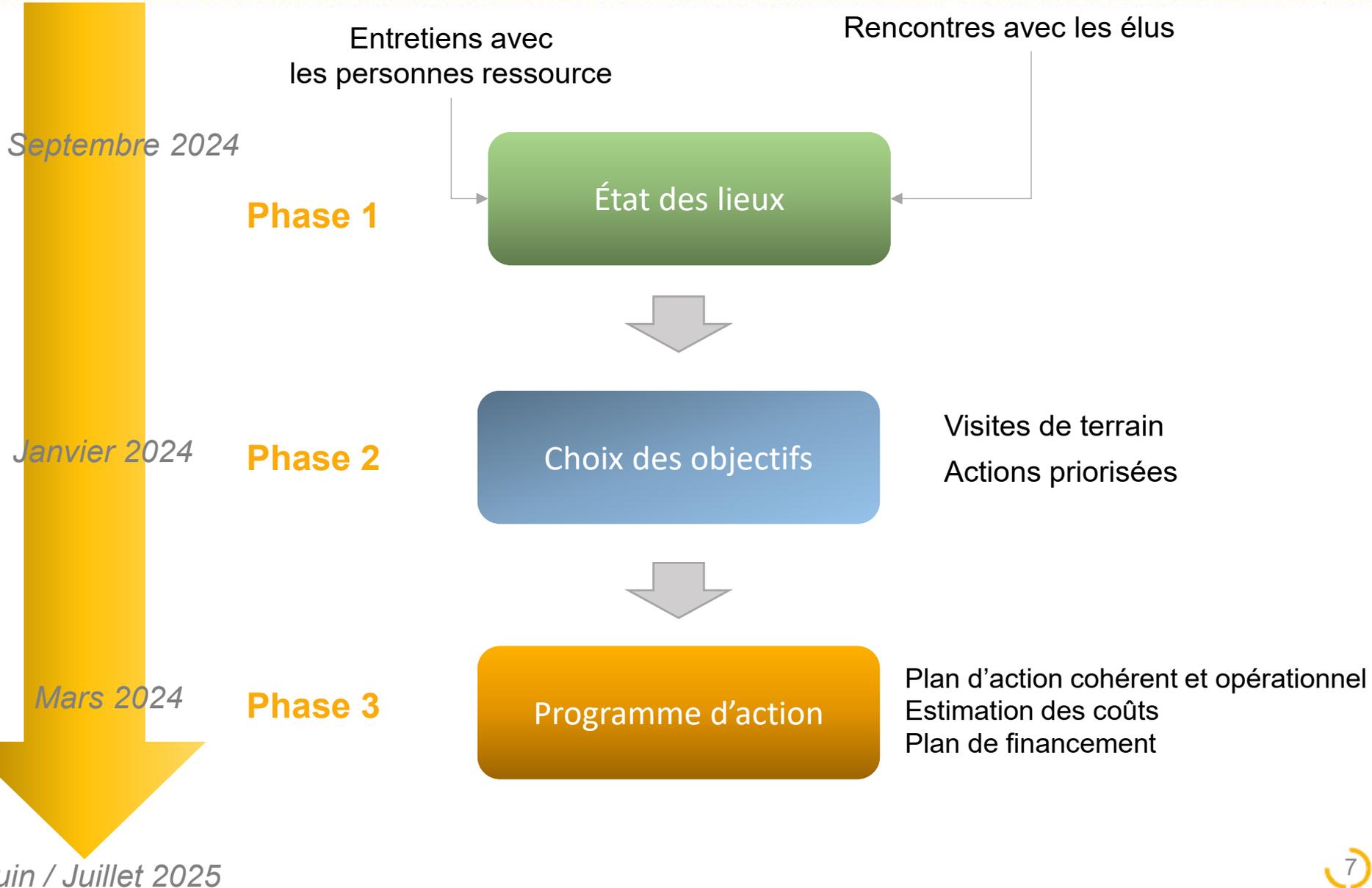
- Planifier les actions de prévention et de lutte (document de planification)
- Le plan de massif est la déclinaison au niveau local des orientations du PDPFCI

🕒 Contenu : tous les aspects de la prévention et de la protection sont concernés

- De la sensibilisation
- À l'équipement du terrain
- En passant par la gestion de l'espace (activités agricoles et pastorales, fréquentation, sylviculture ...)

- En tenant compte des nombreux enjeux du territoire
 - Enjeux humains
 - Enjeux économiques
 - Enjeux environnementaux
 - Enjeux paysagers
 - ...

Les trois phases de l'étude





Historique des feux

Historique des feux



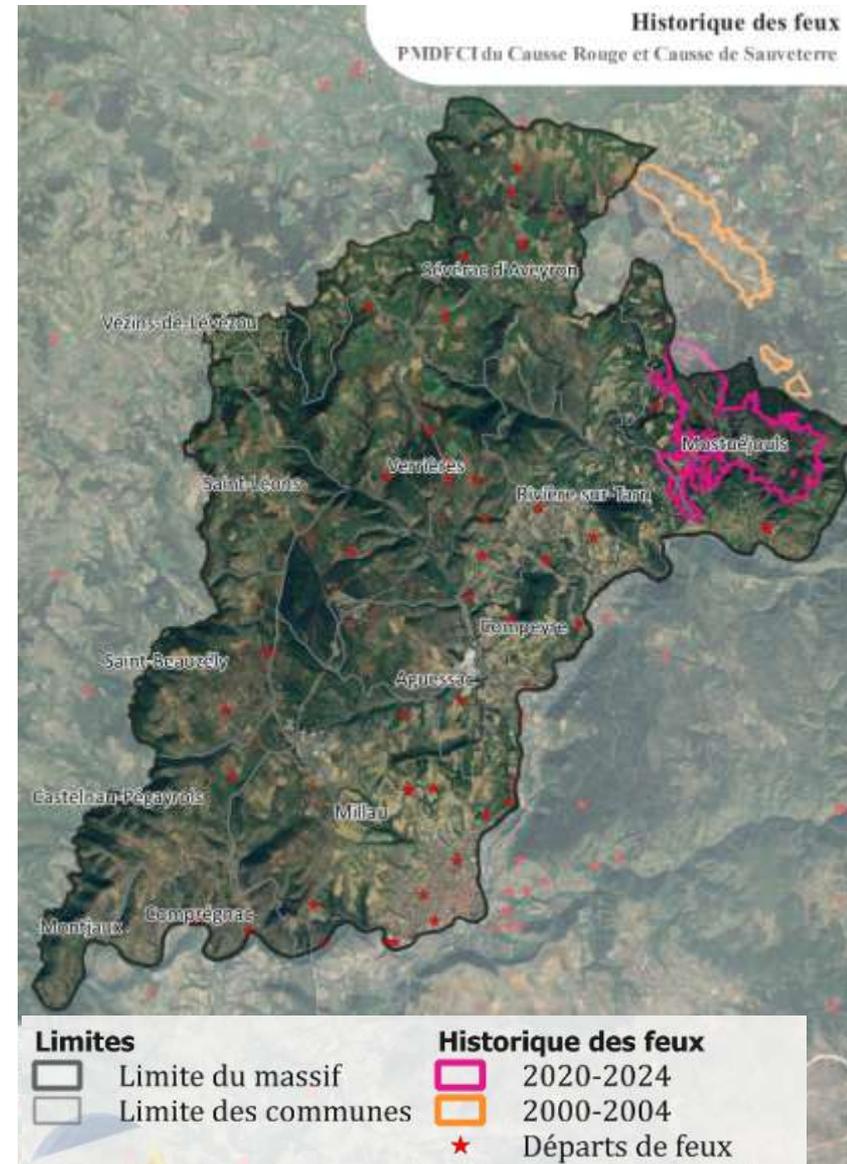
🕒 Source : base de données BDIFF 2006-2023

- Les feux sont rattachés à la commune de départ du feu

🕒 Bilan global des feux éclos sur les 13 communes

- 2006-2023
 - 214 feux
 - 480 ha
- En moyenne
 - 12 départs de feux par an
 - 27 ha parcourus chaque année
 - 2,2 ha parcourus par feu

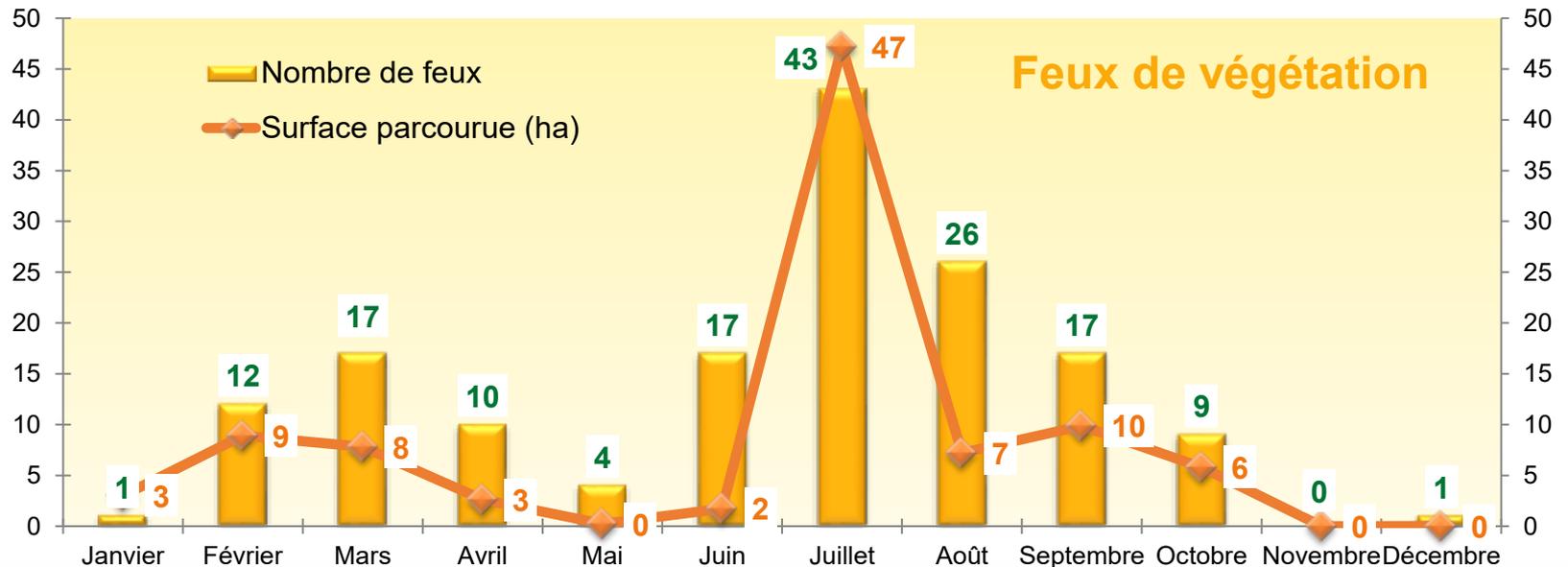
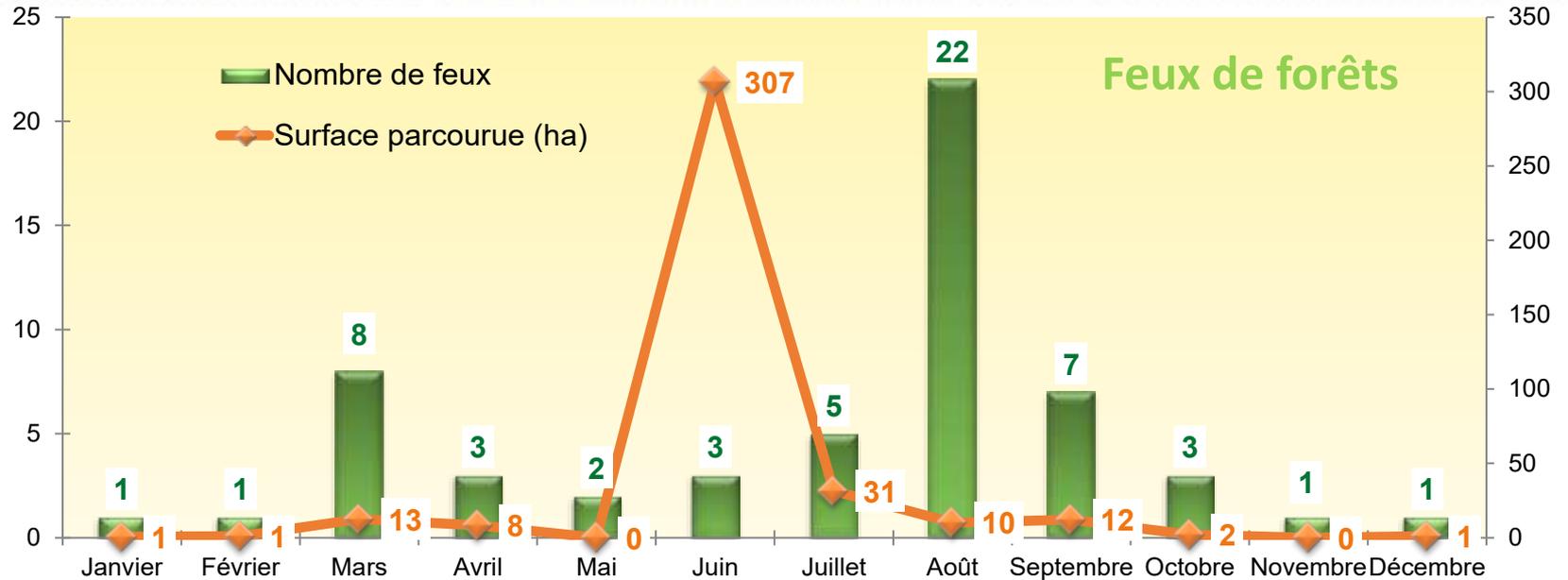
→ L'incendie de Masegros (Lozère) a détruit 1 207 ha, dont 1 107 ha dans l'Aveyron, impactant les communes de Mostuéjols et Rivière-sur-Tarn.



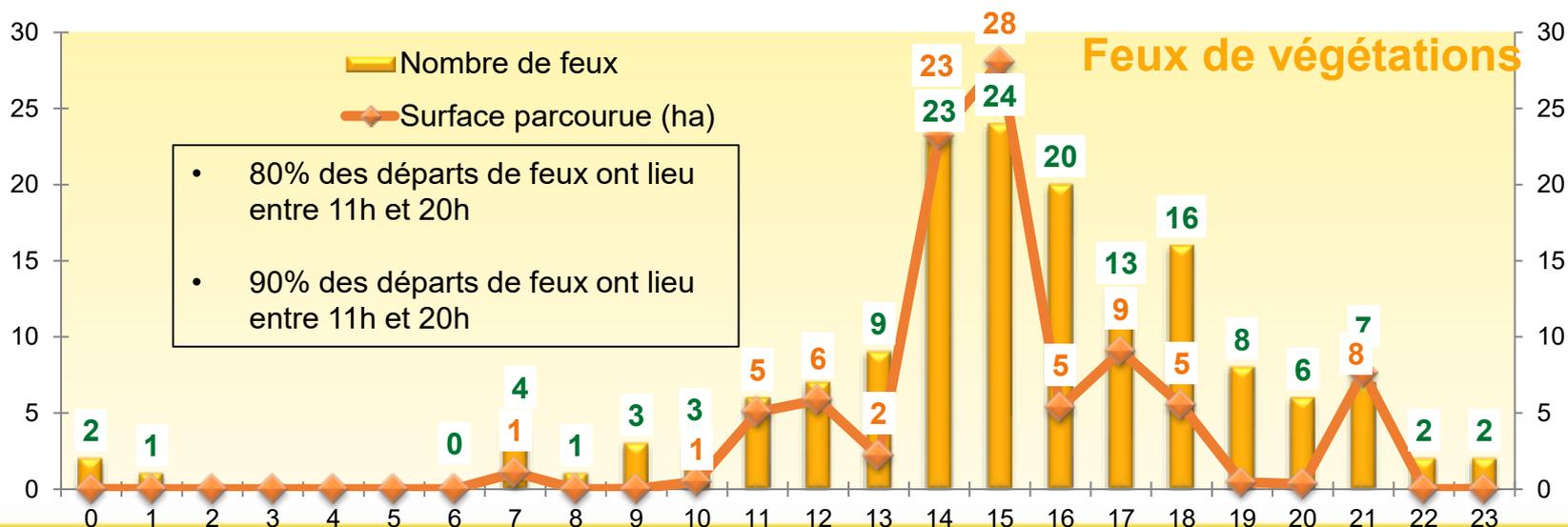
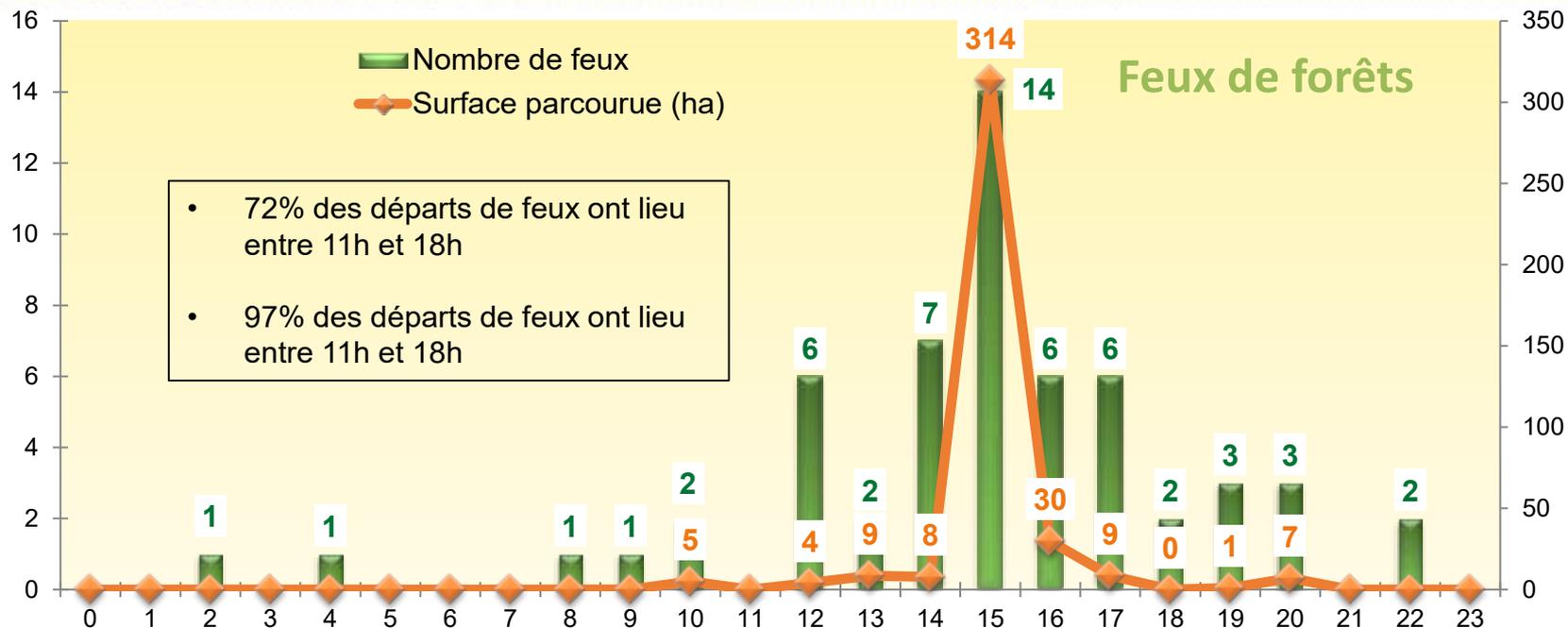
Période sensible (par mois) (Causse Rouge)



- BDIFF 2006-2023



Répartition horaire



Principaux feux



- Principaux feux entre 2006 et 2023 (> 5 ha)

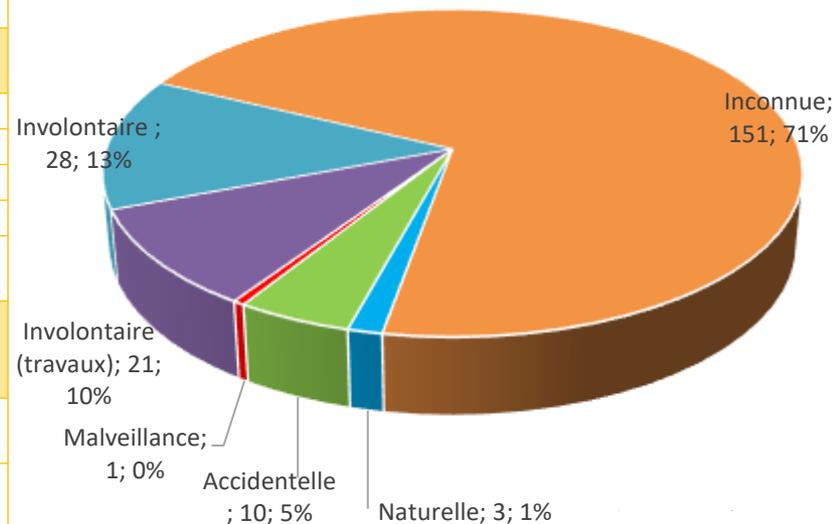
Année	Type de feu	Communes	Lieu-dit	Surface parcourue (ha)	Causes
2009-07-23 15:47:00	végétation	Saint-Beauzély		5	Inconnue
2009-07-25 21:19:00	végétation	Millau		7,5	Inconnue
2015-07-15 17:19:00	végétation	Castelnau-Pégayrols	Escarbats	6,5	Inconnue
2017-04-08 20:36:00	forêt	Castelnau-Pégayrols	VOLTACH	7	Inconnue
2018-10-02 14:15:00	végétation	Castelnau-Pégayrols	ESTALANE	5	Travaux agricoles
2019-07-22 14:50:00	végétation	Sévérac d'Aveyron	Courry	9	Travaux agricoles
2020-08-24 10:57:00	forêt	Millau	soulobres	5	Inconnue
2020-07-20 16:53:00	forêt	Sévérac d'Aveyron	mas de barthe	28,27	Inconnue
2021-09-08 17:00:00	forêt	Millau	la martinerie	5	
2022-06-15 15:07:00	forêt	Verrières	CONCLUS	15,5	Travaux agricoles
2022-06-17 15:03:00	forêt	Comprégnac	LES DOUZES	290,9	Accidentelle
2022-08-08 16:21:00	forêt	Massegros, Rivière sur Tarn, Mostuéjols		1 207 (dont 1107 dans l'Aveyron)	Travaux agricoles
2023-02-10 15:21:00	végétation	Millau	MONNA	8	Feu de végétaux coupés

Causes pour tous types de feu (BDIFF 2006-2023)



Cause	Cause détaillée	Nombre de feux	% nombre de feux	Surface (ha)	Surface (%)
Naturelle	Foudre	3	1%	0,2	0%
Total Naturelle		3	1%	0,2	0%
Accidentelle	Véhicules	1	0%	0,0	0%
	Dépôt d'ordure (officiel, clandestin)	4	2%	0,0	0%
	Lignes électriques	2	1%	0,1	0%
	Autre accidentelle	3	1%	290,9	154%
Total Accidentelle		10	5%	291,1	61%
	Pyromanie	1	0%	3,0	2%
Total Malveillance		1	0%	3,0	2%
Involontaire (travaux)	Travaux forestiers	1	0%	0,0	0%
	Travaux agricoles	12	6%	34,7	18%
	Feu pastoral	3	1%	0,0	0%
	Reprise de feu	3	1%	2,1	1%
	Travaux industriels/publics	2	1%	8,1	4%
Total Involontaire (travaux)		21	10%	45,0	24%
Involontaire	Travaux Particuliers	24	11%	13,5	7%
	Jet d'Objets Incandescents	1	0%	0,0	0%
	Loisirs (particuliers)	3	1%	0,2	0%
Total Involontaire (particulier)		28	13%	13,7	7%
Inconnue		151	71%	127,4	67%
Total		214	99%	480	100%

Type de cause en fonction du nombre de feux entre 2006 et 2023



Causes ?
Localisation des points d'éclosion ?



« Poudrières »

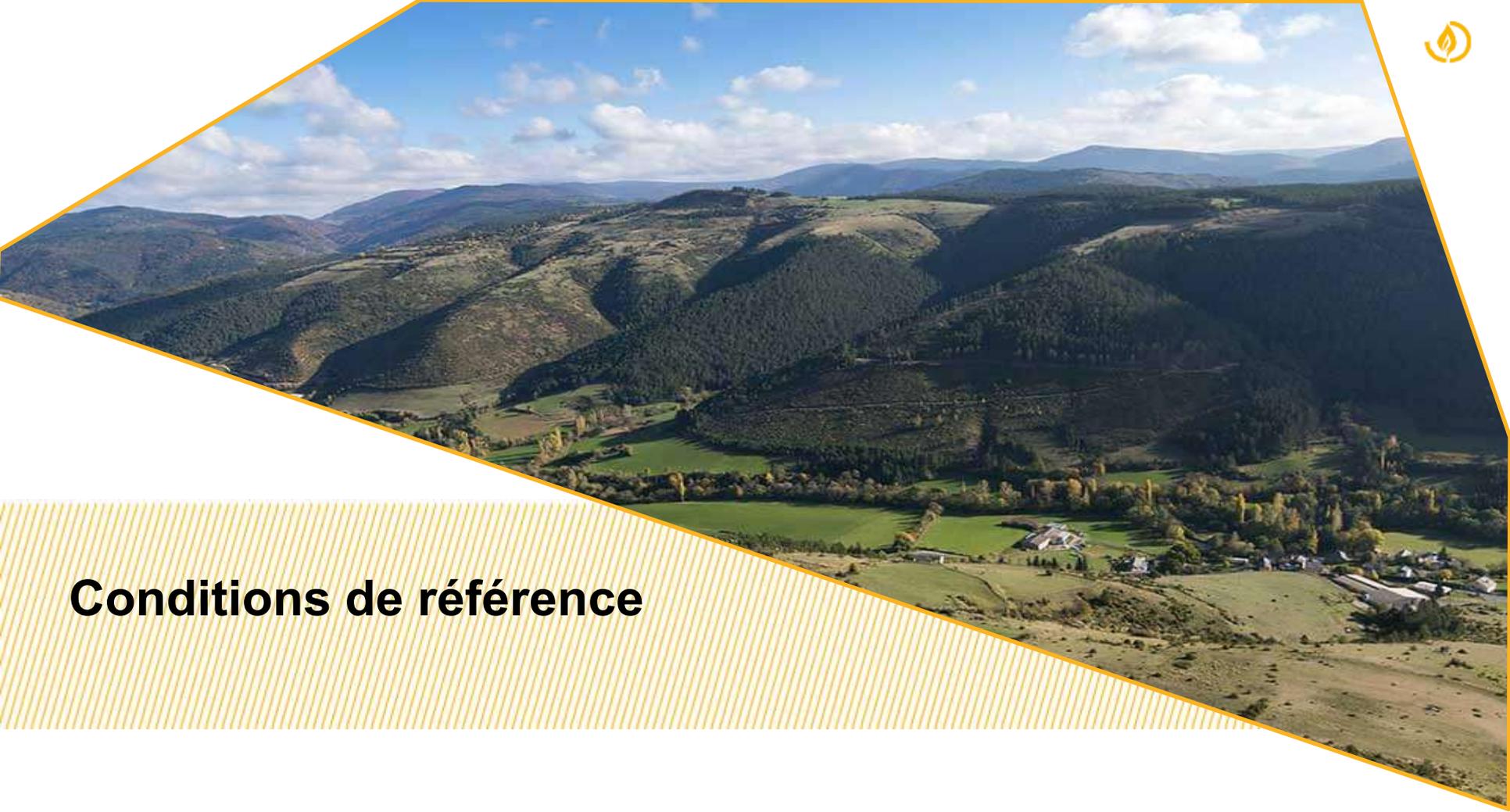


↻ Dépôts d'ordures officiels / sauvages



↻ Autres





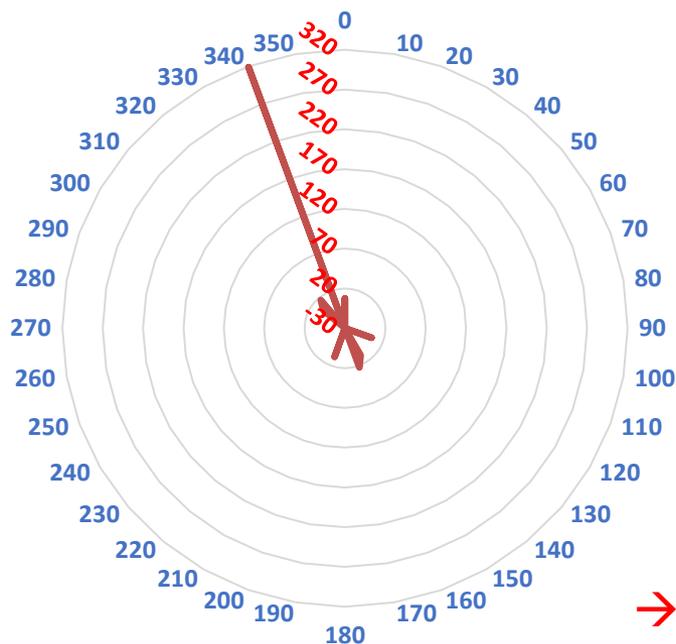
Conditions de référence

Vent lors des principaux feux



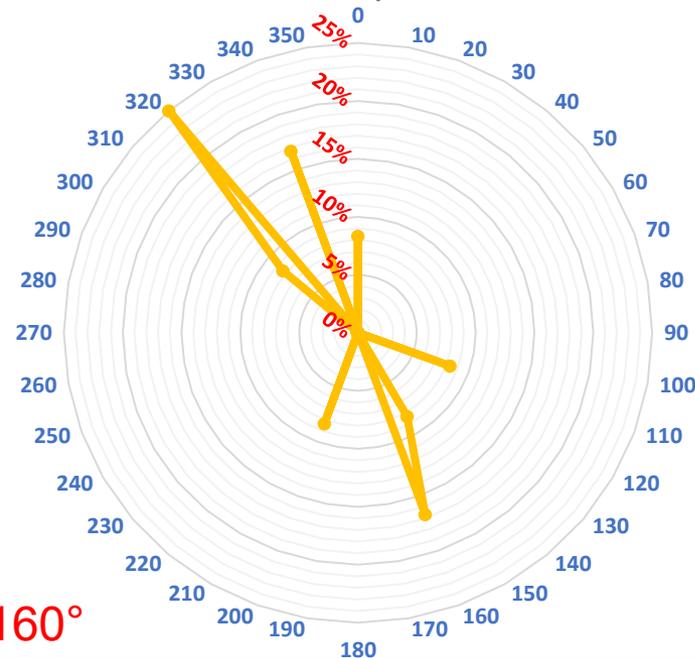
Année	Type de feu	Nom de la commune	Alerte	Surface (ha)	Orientation (°)	Vent moyen (km/h)	Station météo
2009	végétation	Saint-Beuzély	2009-07-23 15:47:00	5	310	33	Millau-Soulobres
2009	végétation	Millau	2009-07-25 21:19:00	8	360	13	Millau-Soulobres
2015	végétation	Castelnau-Pégayrols	2015-07-15 17:19:00	7	315	8	Millau
2017	forêt	Castelnau-Pégayrols	2017-04-08 20:36:00	7	158	3	Millau
2018	végétation	Castelnau-Pégayrols	2018-10-02 14:15:00	5	315	17	Millau
2019	végétation	Sévérac d'Aveyron	2019-07-22 14:50:00	9	150	7	Segur
2020	forêt	Millau	2020-08-24 10:57:00	5	315	17	Millau
2020	forêt	Sévérac d'Aveyron	2020-07-20 16:53:00	28	340	15	Segur
2021	forêt	Millau	2021-09-08 17:00:00	5	113	19	Millau
2022	forêt	Verrières	2022-06-15 15:07:00	16	158	10	Millau
2022	forêt	Comprégnac	2022-06-17 15:03:00	291	338	8	Millau
2023	végétation	Millau	2023-02-10 15:21:00	8	203	5	Millau

Surface parcourue par direction de vent



→ Nord 320°
→ Sud-Sud-Est 160°

% du nombre de feux par direction de vent



PDPFCI Aveyron



- Conditions de vent de référence retenues dans la carte d'aléa départementale de 2017

- ◆ Direction Nord / Nord-Ouest
 - 360° pour les bassins de risque Nord et Ouest
 - 330 ° pour le reste du département
- ◆ Direction Sud-Est
 - 170° pour le bassin de risque Nord
 - 140° pour le reste du département

La vitesse du vent a été fixée à 11 m/s (40 km/h) sur l'ensemble du département.



- Direction Nord 330° ?
- Direction Sud-Est : 140° ?



**Équipements existants
utilisables pour la lutte**

Données disponibles sur la zone d'étude



↻ Recensement des pistes DFCl récent (actualisé par les patrouilles estivales)

- Majorité de pistes de 2 et 3^{ème} catégorie

Catégories	Longueur (km)	%
1 ^{ère}	/	/
2 ^{ème}	179	42%
3 ^{ème}	175	41%
HC	71	17%

Catégorisation des pistes



CRITERES			
	1ère catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie
POSSIBILITÉ DE CROISEMENT	Généralisée (environ tous les 200m)	Ponctuelle (environ tous les 500m)	Non requise
POSSIBILITÉ DE RETOURNEMENT	Environ tous les kilomètres	Environ tous les kilomètres	Non requise
IMPASSE	Sans	Impasse aménagée	Impasse aménagée

 Piste hors catégorie: d'intérêt opérationnel mais ne répondant pas aux caractéristiques minimales de la réglementation D.F.C.I. (débroussailllements,...).

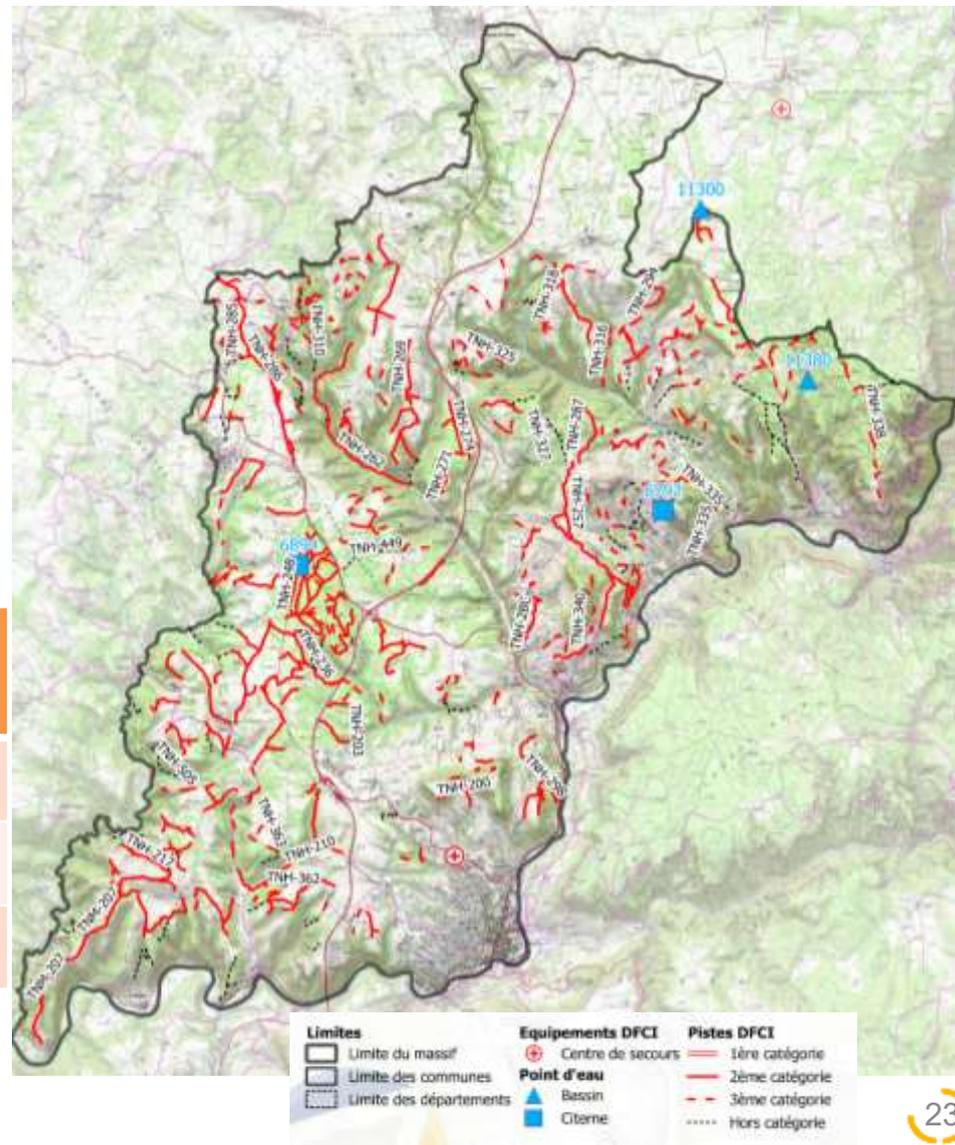
Données disponibles sur la zone d'étude



Points d'eau

- Aucun point d'eau HBE ? **Le Tarn est un point de ravitaillement**
- 4 points d'eau DFCI pour 17 773 ha de surface naturelle combustible (IFN)

Communes	Nombre de PEI et type	Capacité (m ³)	Etat
Mostuéjols	2 bassins	1000 et 0 ?	Les 2 Oui
Rivière-sur-Tarn	1 Citerne	28	Non ?
Verrières	1 Citerne	30	Oui



Travaux réalisés par les communes



Travaux réalisés



- Prise de servitudes ?

Communes		
Aguessac		
Compeyre		
Comprégnac		
Millau		
Mostuéjols		
Rivière-sur-Tarn		
Montjoux		
Castelnau-Pégayrols		
St.-Beauzély		
Verrières		
St.-Léons		
Vézins-de-Lévézou		
Sévérac-d'Aveyron		

- Y-a-t-il des zones problématiques pour l'accès aux engins ?
- Financement de l'entretien des pistes ?



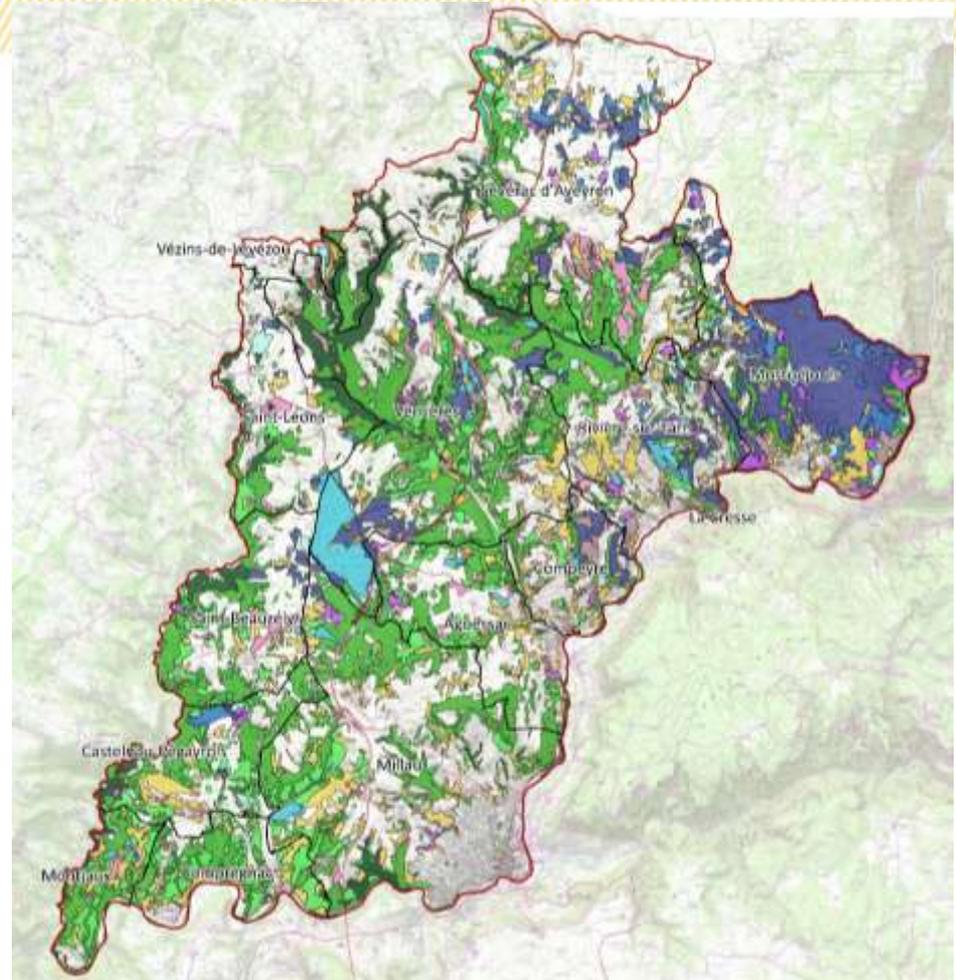


Type d'occupation du sol

Peuplements forestiers



- ③ 56 % du territoire recouvert par des espaces naturels combustibles
- ③ 22% de forêt fermée de feuillus
 - Majoritairement de chênes décidus purs (18%)
- ③ 8,9% de lande
- ③ 8,7 % de forêt fermée de conifères
 - Majoritairement pin sylvestre pur (7%)

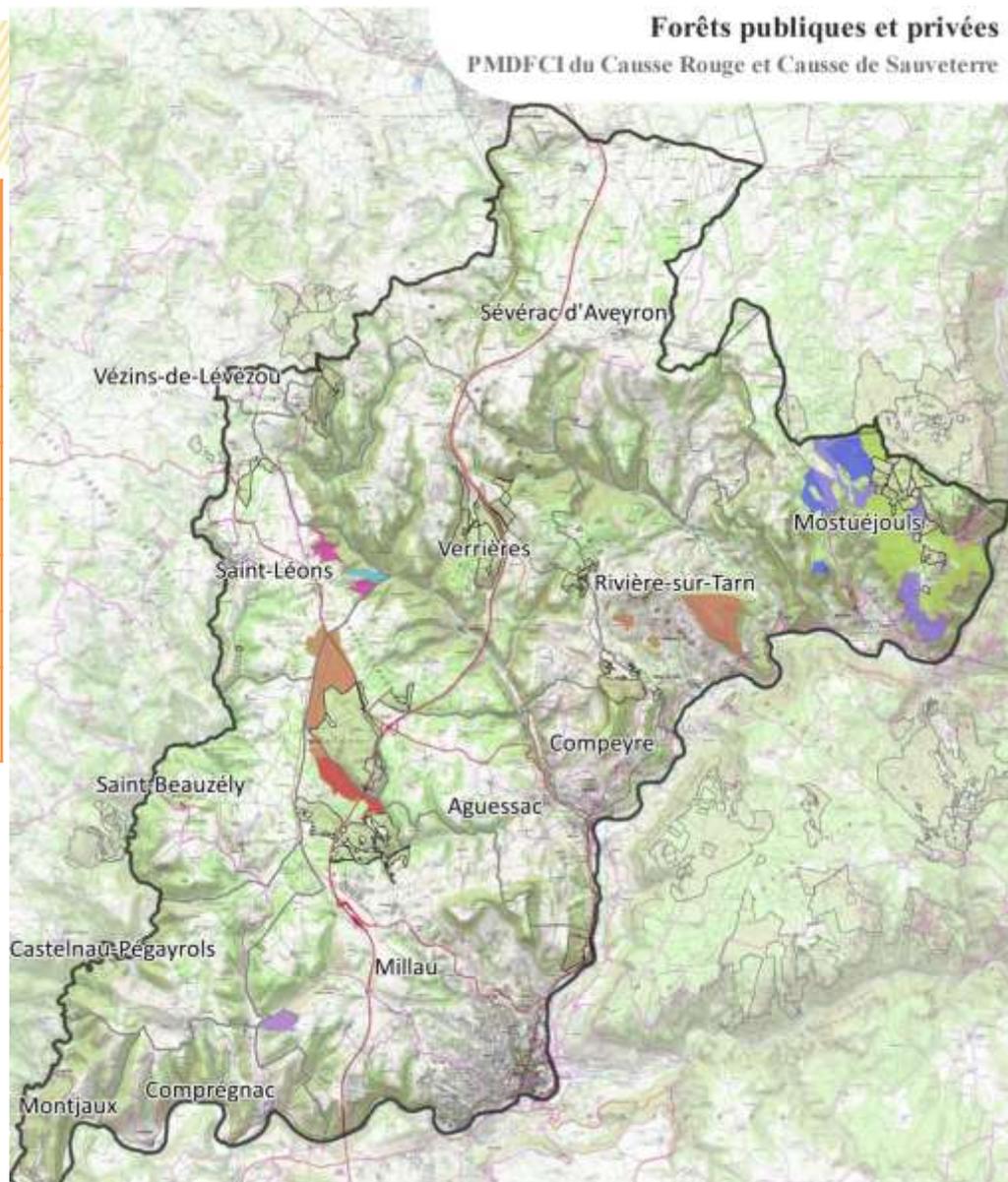


Limite du massif	Forêt fermée de châtaignier pur	Forêt fermée sans couvert arboré
Limite des communes	Forêt fermée de chênes décidus purs	Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères
Type de peuplement	Forêt fermée de chênes sempervirents purs	Forêt ouverte de conifères purs
Forêt fermée à mélange d'autres conifères	Forêt fermée de conifères purs en îlots	Forêt ouverte de feuillus purs
Forêt fermée à mélange de conifères	Forêt fermée de douglas pur	Forêt ouverte sans couvert arboré
Forêt fermée à mélange de conifères prépondérants et feuillus	Forêt fermée de feuillus purs en îlots	Formation herbacée
Forêt fermée à mélange de feuillus	Forêt fermée de hêtre pur	Lande
Forêt fermée à mélange de feuillus prépondérants et conifères	Forêt fermée de pin d'Alep pur	Peupleraie
Forêt fermée à mélange de pins purs	Forêt fermée de pin laricio ou pin noir pur	
Forêt fermée d'un autre conifère pur autre que pin	Forêt fermée de pin sylvestre pur	
Forêt fermée d'un autre feuillu pur	Forêt fermée de sapin ou épicéa	

Foncier forestier

Nom	Surface (ha)
Forêt sectionale de Liaucous	391
Forêt domaniale des Grands Causses	325
Forêt communale de Mostuejols	222
Forêt sectionale de Mostuéjols	125
Forêt sectionale de Saint-Germain	86
Forêt communale de Saint-Léons	48
Forêt de Millau Grands Causses	38
Forêt communale de Saint-Laurent-Du Lézou	20

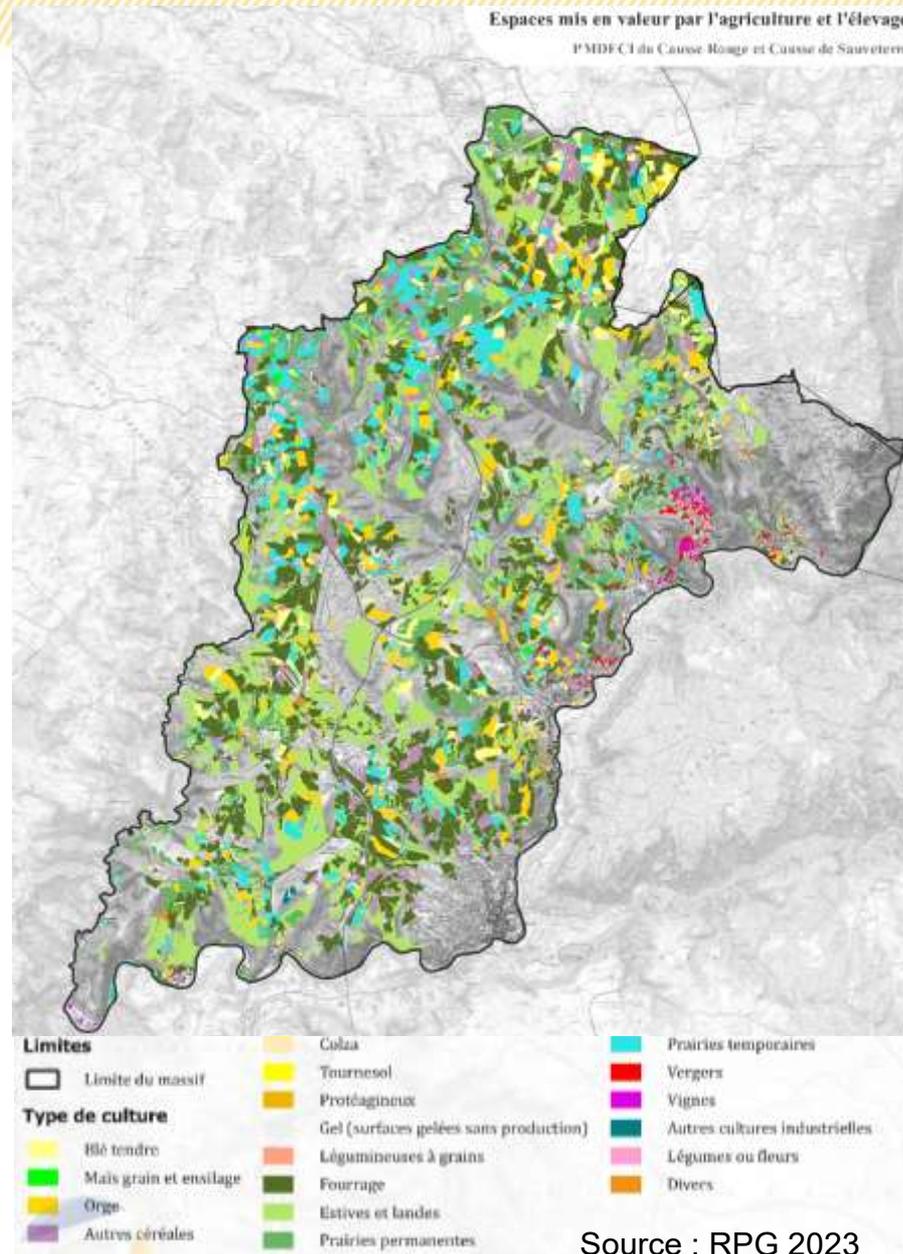
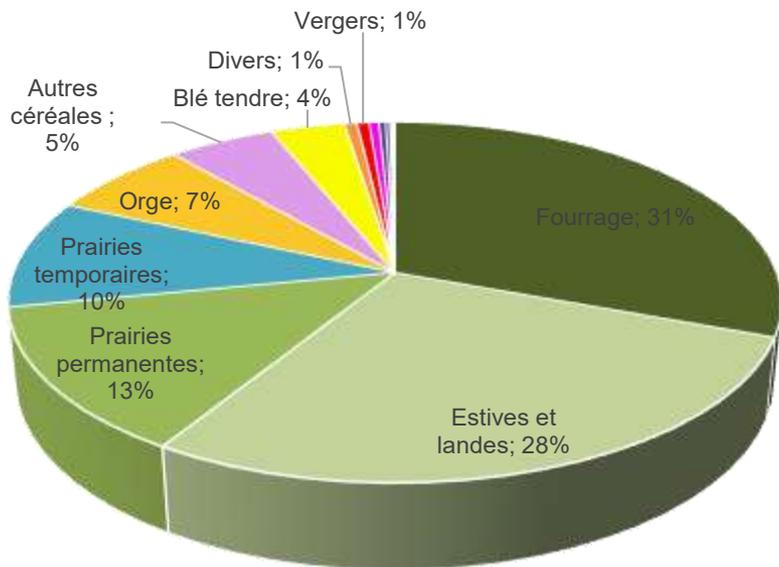
- 7 % des espaces naturels combustibles (1 255 ha) relèvent du régime forestier
- **La majorité des forêts sont privées**
 - 1 164 ha sont dotés d'un Plan Simple de Gestion (PSG) ou du CBPS (soit 7 % espaces naturels combustibles)



- ⦿ **Peuplements remarquables**
- ⦿ **Chasse : conflits d'usage ?**
- ⦿ **Entretien des voies ?**



Agriculture



- 51 % du territoire mis en valeur par l'agriculture ou l'élevage (16 072 ha)
- Superposition BD Forêt

→ 2 604 ha de friches agricole
(Données PNR : landes et pelouses)

🌀 Zones pâturées en forêt ?

🌀 Tendances d'évolution





Enjeux paysagers et environnementaux



☉ Protections réglementaires

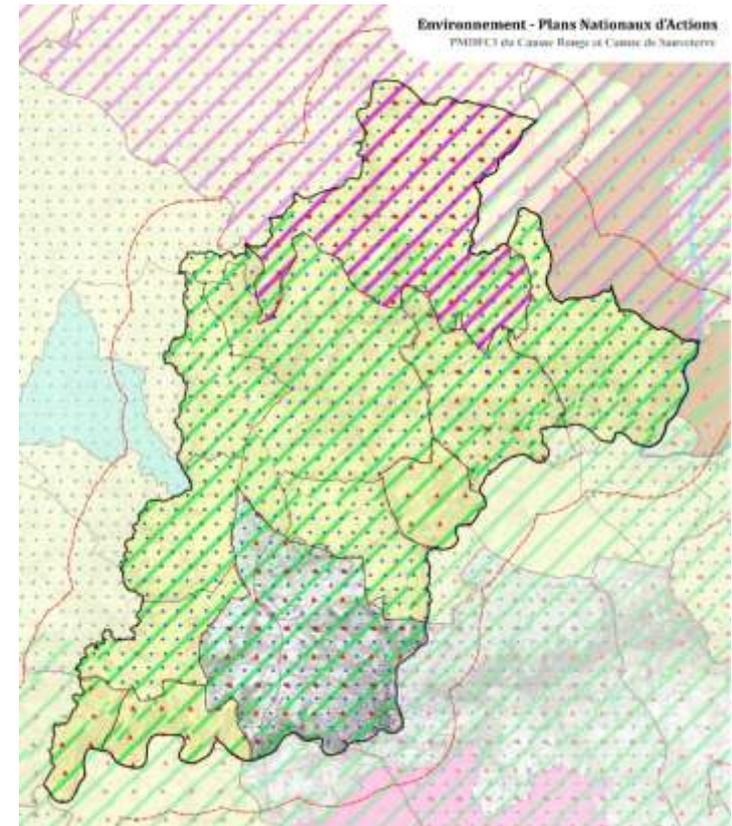
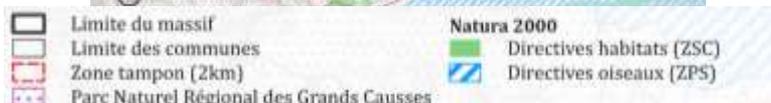
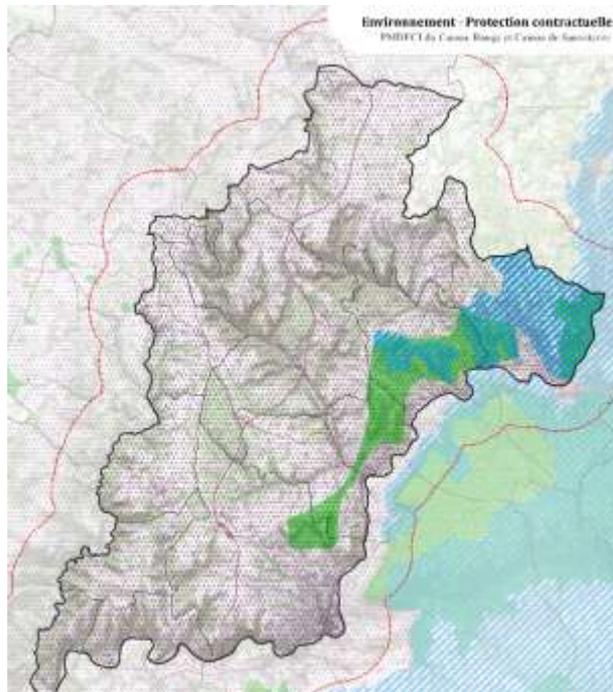
- Cirque de Madasse (-2km)
- Parc national des Cévennes (- 2 km)

☉ Protections contractuelles

- Parc Naturel Régional (PNR) des Grands Causses
- Réseau Natura 2000 :
 - 2 ZPS (Zone de Protection Spéciale) *inclus ou - 2km*
 - 8 ZSC (Zone Spéciale de Conservation) *inclus ou - 2km*

☉ Plans nationaux d'action

- Vautour fauve et Vautour moine : ensemble de l'aire d'étude
- Plusieurs communes : Gypaète barbu, Aigle royal, Milan Royard, Lézard ocellé, Vautour percnoptère.





🕒 Principales conséquences pour le PMPFCI

- Identification de secteur d'enjeux forts où le passage du feu est à éviter en priorité

- Adaptations
 - Des calendriers de travaux
 - Eviter les périodes de reproduction des espèces protégées
 - Des techniques de travaux

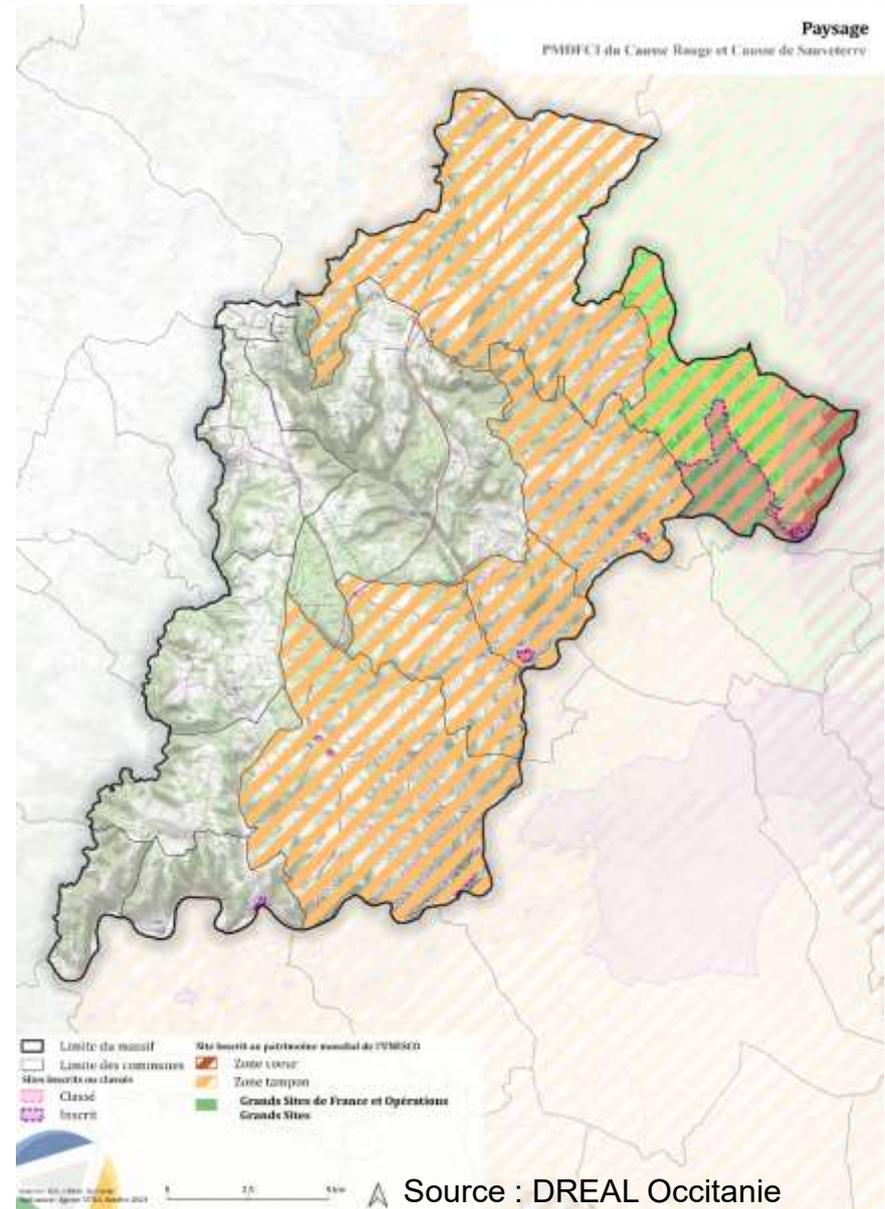
- Obligations d'autorisation administratives et/ou d'évaluation des incidences des travaux susceptibles d'affecter les sites et milieux naturels.



🕒 Paysage

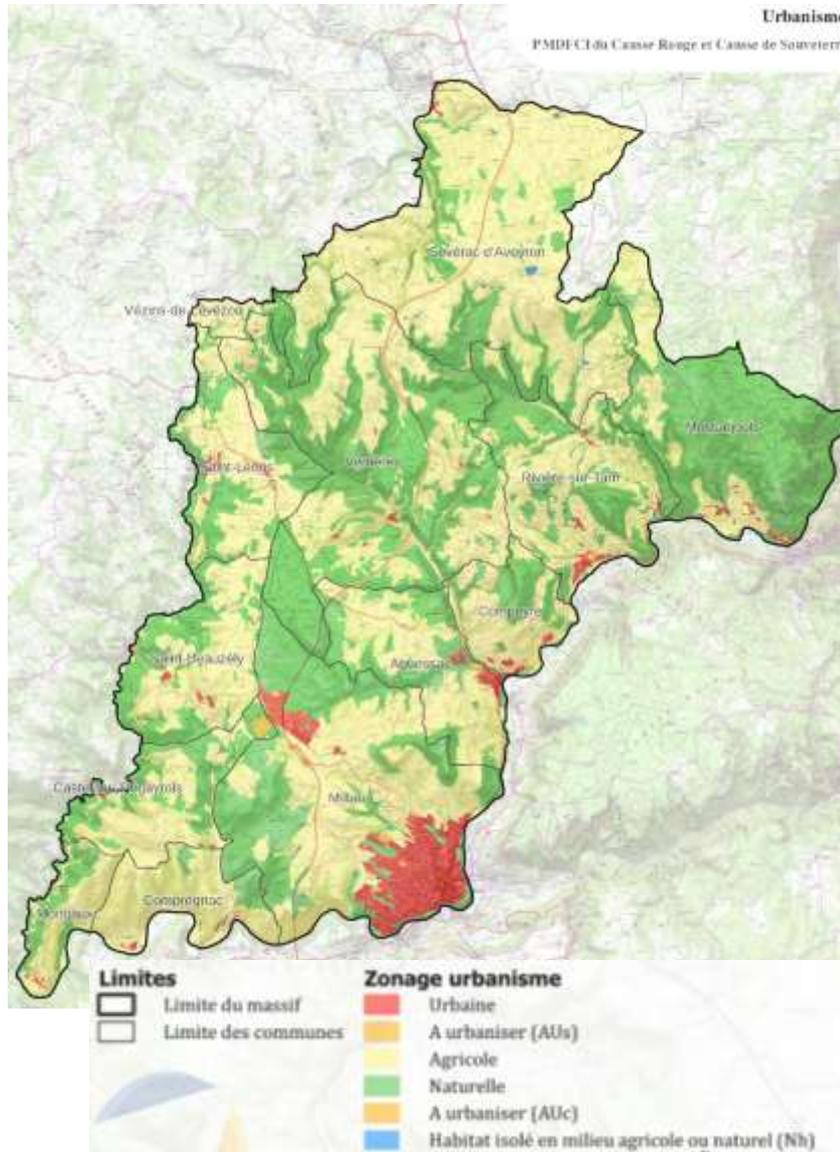
- 🕒 Zone cœur et zone tampon du bien Unesco Causses et Cévennes
- 🕒 Sites inscrits et classés : des Gorges du Tarn et de la Jonte et du village de Mostuéjols
- 🕒 Grand site de France des Gorges du Tarn et de la Jonte.

🕒 Vestiges archéologiques ?





Contexte socio-économique

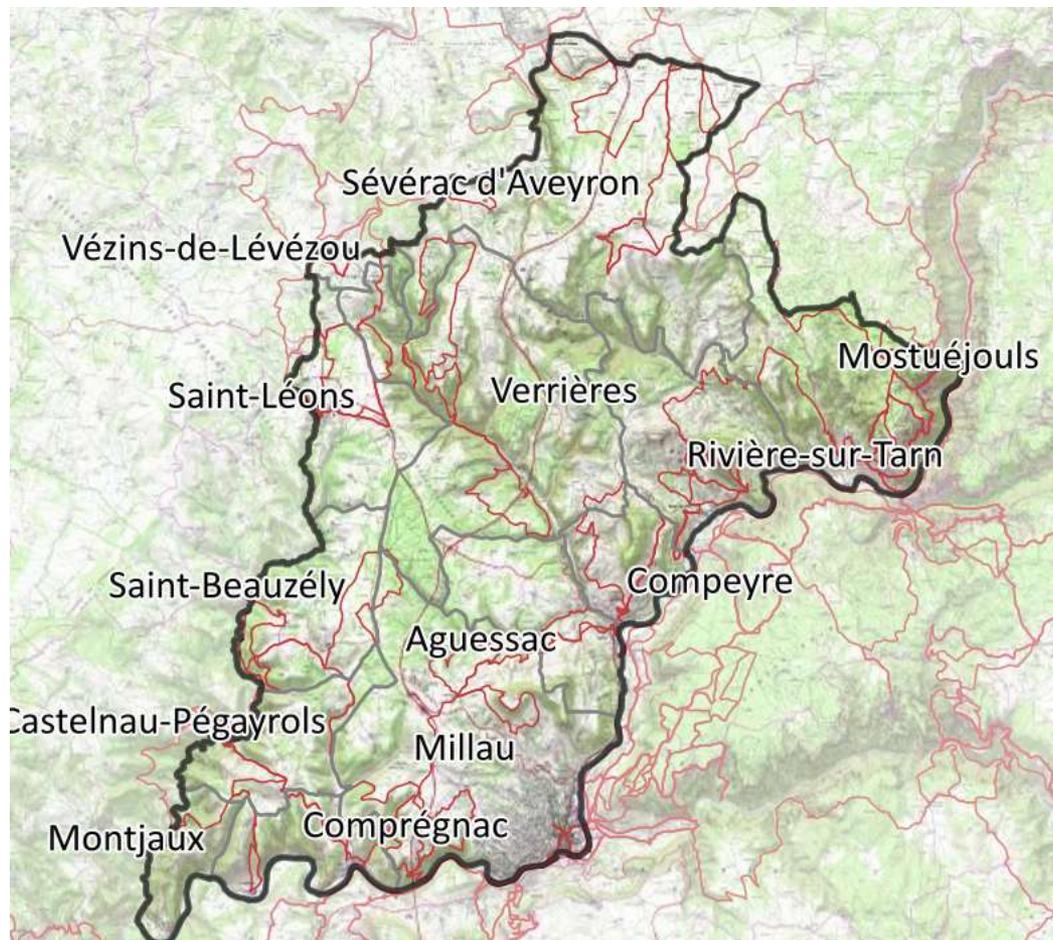


Projets de développement de l'urbanisation



- Ex: implantation énergie renouvelable

Zones fréquentées



→ Seulement les itinéraires de randonnées

→ base de données SIT ?

Quelles sont les zones touristiques ?



Application du débroussaillage réglementaire



Zone d'application

- L'obligation de débroussaillage s'applique aux communes du département les plus sensibles à l'aléa feu de forêt (fort et très fort), tel que défini dans le PDPFCI et situé à l'intérieur des espaces naturels et jusqu'à 200 mètres autour
- Dès que la hauteur moyenne des repousses > 40 cm

Actions entreprises par les communes

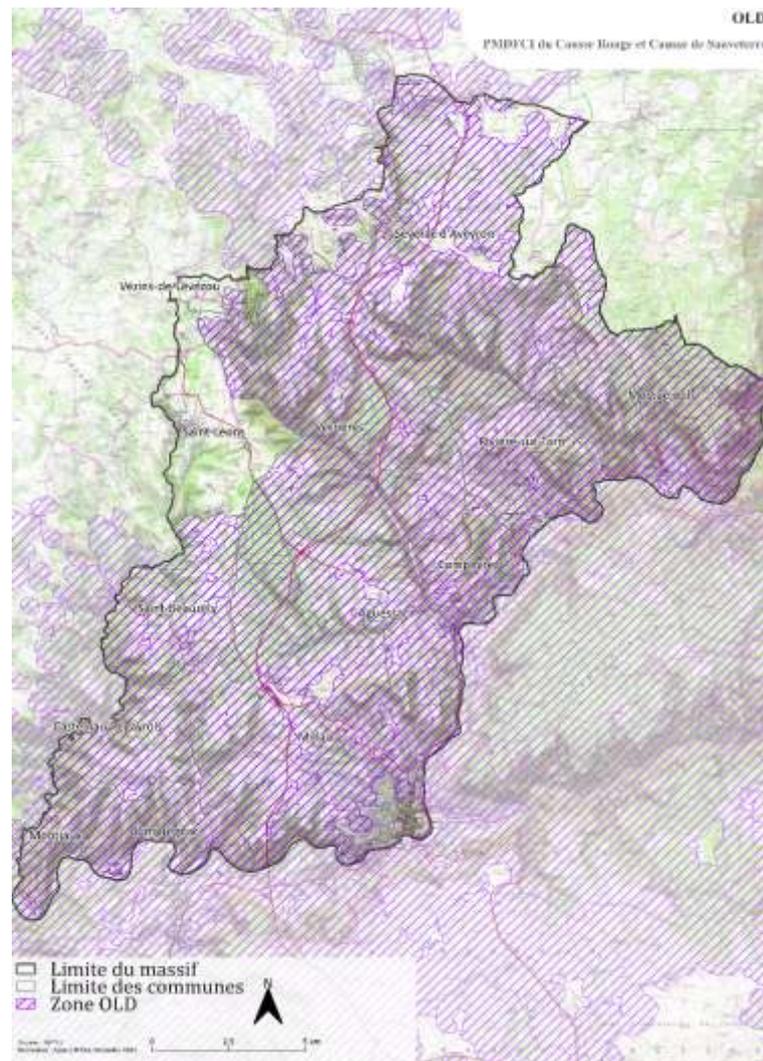
- Information des propriétaires ?
- Contrôles



Contrôles effectués par l'Etat / ONF

- Environ 400 / an sur le département (DDT)
- Commune de Millau et Veyreau contrôlées
- Bilan des contrôles disponible en janvier
- Plan de débroussaillage en cours avec les COFOR sur la CC Millau bientôt finalisé

Obligation de débroussaillage DDT 12 (Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron)





🕒 Voies ferrées

- 4 m de part et d'autre de la bordure de la voie

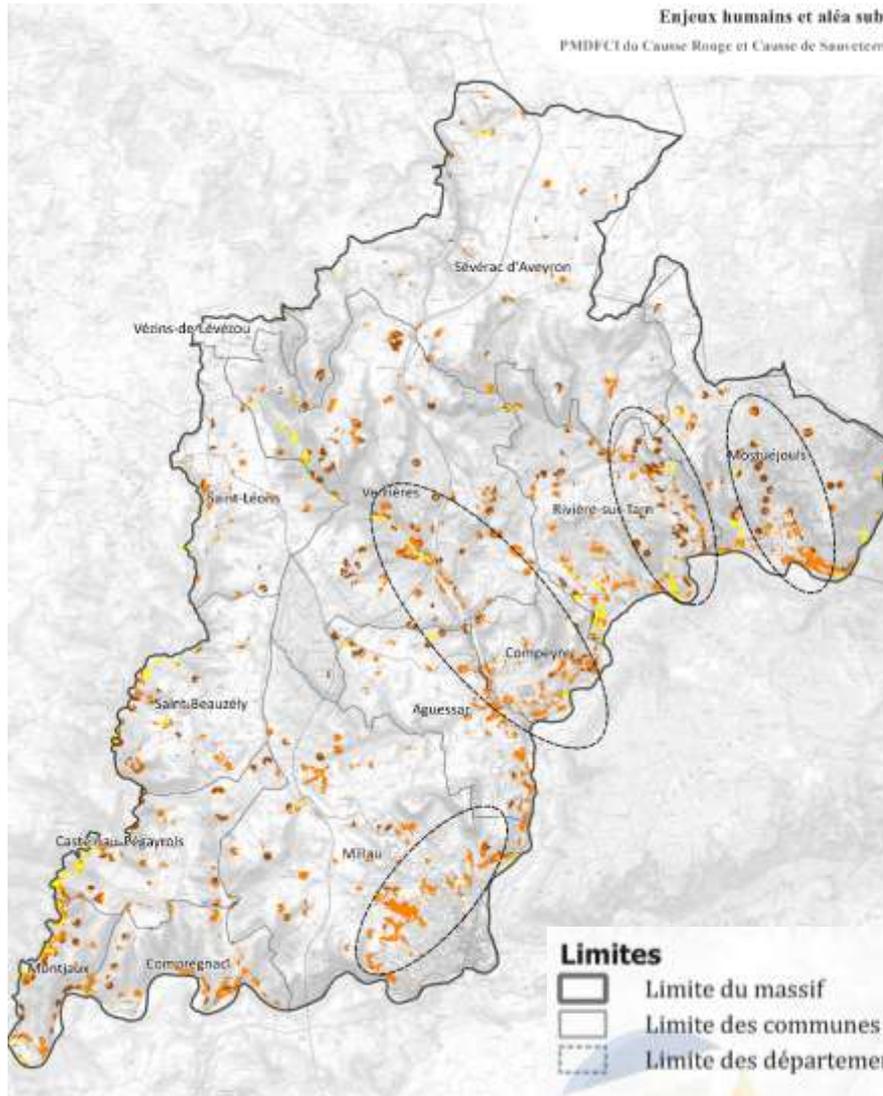
🕒 Infrastructures routières

- Autoroutes, routes nationales et départementales : 4 mètres de part et d'autre de la voie
- Routes communales et autres voies ouvertes à la circulation publique : 2 mètres de part et d'autre de la bande de roulement et maintient 5 mètres d'aplomb.

Interface bâti / aléa subi



↻ Interfaces forêt / bâti (100 m) les plus exposées



→ Zones prioritaires pour l'application des OLD



Organisation de la concertation et suite de l'étude

Calendrier prévisionnel : réunions



Planning	Causse Noir	Causse Rouge
PHASE 1		
16 Octobre	COTECH 1 : Prise de contact, récolte donnée	
26 Novembre	COFIL 1 et réunion avec les communes (matin + après-midi)	
7 janvier	COFIL 2 : diagnostic et enjeux (matin + après-midi)	
PHASE 2		
22 janvier	COTECH 2 (après-midi)	
11 février	/	COFIL 3 : Objectifs et projets (après-midi)
PHASE 3		
Mars / avril	Groupe de travail (1j)	Groupe de travail (4j) → Cf. complément offre pour réunion avec les communes Groupe de travail (2j)
Mai / Juin	COFIL 3 : Fiches actions	COFIL 4 : Fiches actions
PHASE 4		
<u>Jun / Juillet</u>	<u>Restitution propriétaires privés</u>	

A scenic view of a mountain valley. In the foreground, there are dense green trees. In the middle ground, a large, dark, rocky cliff face rises up. The background shows rolling hills and valleys under a clear sky.

*Merci de votre
attention*

Elaboration du plan de massif du Causse Rouge et du Causse de Sauveterre

Réunion 1 du Comité de Pilotage du 26/11/2024

Ordre du jour

- Présentation MTDA sur le contexte des zones d'études, les conditions de vent de référence, l'historique des feux et les travaux réalisés au PMDFCI précédent pour le Causse Noir
- Questions adressées aux communes

Liste des participants

Présents (par ordre alphabétique)

Nom	Organisme	Téléphone	Email
Jean Michel ARNAL	Mairie de St-Léons		
Éric BARTHEZ	DDT12	05 65 75 71 71	eric.barthez@aveyron.gouv.fr
Christine BEDEL	Mairie de Mostuéjols	06 10 03 74 97	mairiemoestuejols@orange.fr
Lisa BESCOND	ONF		lisa.bescond@onf.fr
Frédéric BILLAUD	CC de Millau Grands Causses	06 82 53 08 23	f.billaud@cc-millaugrandscausses.fr;
Jade BRECHIGNAC	Syndicat Tarn-amont		
Philippe BUROUIERE	Mairie de Sévérac d'Aveyron		
Jérôme BUSSIERE	PNR	06 70 42 23 88	jerome.bussiere@parc-grands-causses.fr
Jean-Jacques CHARLES	Millau Grands Causses		jj.charles@cc-millaugrandscausses.fr
Laurent DANNEVILLE	Parc naturel régional des Grands Causses	05 65 61 43 59	laurent.danneville@parc-grands-causses.fr
Patrick DUTRIEUX	Mairie de Sévérac d'Aveyron		
Bernard GALIBERT	Chambre d'agriculture	0689307867	bernard.galibert@aveyron.chambagri.fr
Céline GAUBERT	DDT12 - DTS	07 88 67 97 41	celine.gaubert@aveyron.gouv.fr
Alain GUILLOT	CNPF	05 61 75 42 00	alain.guillot@cnpf.fr
Laure JACOB	PNRGC		
Olivier JULIEN	Mairie de Comprégnac	05 65 62 31 06	compregnac.mairie@wanadoo.fr; olivier.julien.mairie.compregnac@orange.fr
Thomas LE DREFF	DRAC	06 65 52 80 95	thomas.le-dreff@culture.gouv.fr
Véronique MARTIN SAINT-LÉON	Préfecture de Millau		
Cécile MERLET	CD de l'Aveyron	07 88 66 99 90	cecile.merlet@aveyron.fr
Benoit TOMCZAK	SDIS12		benoit.tomczak@sdis12.fr
Cyril TOUZET	CC Monts, Rance et Rougier		cyril.touzet@camares.fr
Isabelle LAGARDE	MTDA	06 33 64 47 70	isabelle.lagarde@mtda.fr
Camille WANECQUE	MTDA	04 42 20 12 57	camille.wanecque@mtda.fr

Excusés :

- Xavier BERNAT - CC de la Muse et des Raspes du Tarn
- Christian FORIR - Mairie de Rivière-sur-Tarn

Elaboration du plan de massif du Causse Rouge et du Causse de Sauveterre

Réunion 1 du Comité de Pilotage du 26/11/2024

Principaux points abordés et décisions prises

Thème	Principales remarques formulées et décisions prises
Introduction par le PNR et la Sous-Préfecture	<p>Les plans de massif sont des documents de planification visant la protection des forêts, des biens et des personnes. Ils incluent l'aménagement du terrain pour la lutte, mais aussi l'information du public visant à réduire le nombre de départs de feux.</p> <p>Pour rappel, cinq plans de massifs sont prévus dans le cadre du PDPFCI. Le travail en cours est mené en parallèle avec celui du Causse Noir. Un COTECH avait été organisé déjà été organisé, réunissant le SDIS, la DDT, la CC Millau Grands-Causse, le CNPF, l'ONF et un expert forestier.</p> <p>Le PNR agit en délégation de maîtrise d'ouvrage pour certaines communes de la CC Millau-Grands Causse.</p> <p>La CC Millau-Grands Causse agit en tant que Maître d'Ouvrage pour l'étude du plan de massif du causse Noir. Le Conseil Départemental assurera la maîtrise d'ouvrage pour les études pour les trois autres plans de massifs.</p>
Actions concrètes en amont du plan de massif	<p>La sous-préfète de Millau a exprimé la volonté de l'État de lancer des actions concrètes liées à la DFCI avant la mise en œuvre des plans de massifs. Ces travaux sont jugés prioritaires et sont d'une importance capitale pour eux.</p>
Causes des feux	<p>À Sévérac d'Aveyron, plusieurs incendies ont été déclenchés par des mégots de cigarettes ; un autre feu a éclaté au niveau de la voie ferrée. Il existe aussi des feux accidentels liés aux incendies de véhicules lors d'accidents de la route ou à la surchauffe des véhicules dans la montée de l'A75. Le feu du Mas de Barthe a été identifié comme un incendie de poubelle.</p> <p>À Comprégnac, un incendie s'est déclaré en bordure de la voie ferrée, dont l'origine reste incertaine : travaux ou mégot de cigarette ?</p> <p>Il existe également des feux dus à la foudre.</p> <p>La maire de Mostuéjols met en avant l'affluence estivale et les comportements imprudents des vacanciers ou des résidents secondaires, tels que jeter des cendres dans les jardins ou des restes de feux d'artifice dans des poubelles. Des incendies causés par des accidents de la route ont également été constatés.</p> <p>Par ailleurs, une sensibilisation insuffisante concernant les travaux réalisés par les particuliers est relevée.</p> <p>Le PNR insiste sur le fait qu'il doit y avoir moins d'incendies liés aux décharges sauvages, notamment grâce au développement des déchetteries.</p>
Conditions de référence	<p>La maire de Mostuéjols s'étonne de ne pas voir de vent d'Ouest car une partie du feu de Mostuéjols s'est propagé par vent d'ouest dans la seconde partie du sinistre.</p>
Point d'eau et	<p>Le Tarn sert de point de ravitaillement en eau pour les hélicoptères. Il peut également être utilisé par les moyens terrestres, moyennant la présence d'aires d'aspiration pour</p>

Elaboration du plan de massif du Causse Rouge et du Causse de Sauveterre

Réunion 1 du Comité de Pilotage du 26/11/2024

Thème	Principales remarques formulées et décisions prises
équipements	<p>les véhicules.</p> <p>Le point d'eau qui figure dans la base de données sur le secteur de Mostuéjols est à vérifier car la commune ne connaît pas son existence (bassin indiqué dans la base de données avec une capacité de 0 m3 et « inutilisable »).</p> <p>Il faudra également tenir compte de la présence des bornes et poteaux incendie, même s'ils ne sont pas toujours susceptibles d'être utilisés pour la lutte contre les feux de forêt, faute de débit suffisant et de parfois de capacité suffisante des châteaux d'eau.</p> <p>Les données des équipements proviennent du SDIS mais il n'y a des vérifications que tous les 3 ans.</p>
L'auto-alimentation des points d'eau	<p>Il existe des secteurs où l'eau coule naturellement, ce qui doit être pris en compte pour la réflexion sur les points d'eau autoalimentés.</p>
Travaux réalisés	<p>La CC Monts, Rance et Rougier souligne la difficulté de faire des travaux DFCI en forêt privée.</p> <p>Le PNR prévoit d'informer les propriétaires qui ont un PSG ainsi que leurs gestionnaires. Les travaux peuvent être réalisés par les propriétaires privés eux-mêmes ou réalisés par une collectivité moyennant la prise d'une servitude, qui restreint l'usage de la piste à la DFCI et autorise la collectivité bénéficiaire de la servitude à réaliser les travaux d'entretien.</p> <p>Il est également envisageable de réaliser des regroupements de propriétaires ou d'organiser une délégation de maîtrise d'ouvrage, en favorisant des partenariats public-privé.</p>
Chasse	<p>Le droit de chasse est souvent associé à l'entretien des chemins forestiers ; c'est le cas dans les propriétés de la Caisse des Dépôts et Consignations. Le CNPF précise que les chasseurs contribuent à l'entretien des chemins même si ponctuellement ils peuvent engendrer des dégradations.</p> <p>À Mostuéjols, des conflits d'usage opposent les chasseurs et les randonneurs, ces derniers souhaitant que la circulation de véhicules ne se fasse pas sur les chemins de randonnées. Des propriétaires forestiers ferment les pistes pour empêcher l'accès à leurs parcelles.</p> <p>Le PNR est conscient la mise aux normes de pistes DFCI sont susceptibles de générer de nouveaux conflits d'usage.</p>
Agriculture	<p>À Mostuéjols et Saint-Beauzély, le pâturage se pratique en forêt privée, pas dans les forêts communales.</p> <p>Le PNR explique que ce secteur connaît moins de pâturage en forêt que le Causse Noir, car il n'y a pas de systèmes transhumants. Pourtant, l'élevage transhumant, facile à déplacer, peut être utile pour entretenir des coupures de combustible.</p> <p>Le CNPF précise que les zones de pâturage en forêt sont souvent situées sur des parcelles appartenant aux éleveurs eux-mêmes, mais pas systématiquement.</p>

Elaboration du plan de massif du Causse Rouge et du Causse de Sauveterre

Réunion 1 du Comité de Pilotage du 26/11/2024

Thème	Principales remarques formulées et décisions prises
	<p>À Sévérac d'Aveyron, le pâturage en sous-bois est également pratiqué.</p> <p>Contrairement à d'autres secteurs, la tendance n'est pas vraiment à la déprise agricole sur le territoire mais plutôt à la reprise.</p> <p>À Mostuéjols, de nombreux agriculteurs souhaitent brûler leurs déchets verts. Bien que cela soit autorisé, cette pratique reste soumise à une autorisation préalable.</p>
Urbanisme	<p>Il y a un projet éolien prévu sur Verrières, dans la forêt de Vinnac, entre la RD 911 au niveau de l'embranchement de Saint-Laurent-de-Lévézou et de la RD 29 (La Glène, Aguessac). Le risque associé à l'éolien concerne les départs de feu, mais aussi la protection du site en cas d'incendie. Il sera nécessaire d'implanter une citerne et une voie d'accès ; ces équipements devront être pris en compte dans le plan de massif.</p> <p>Un projet SPA (> 2 500 m²) est prévu à Aguessac, situé à l'ouest du parc photovoltaïque, à la sortie 44 de l'autoroute A75.</p> <p>➔ Dans le zonage des PLU, des informations spécifiques sur les parcs photovoltaïques (zone N-ER) sont incluses.</p>
Fréquentation	<p>Les acteurs insistent sur la forte fréquentation l'été, notamment sur la vallée du Tarn.</p> <p>La DDT ou le PNR transmettra les données concernant les campings, les centres équestres et les activités de pleine nature à MTDA.</p> <p>MTDA vérifiera que la voie verte de Vézins-de-Lévézou soit bien incluse dans les sentiers envoyés par le PNR.</p> <p>À Mostuéjols, il existe également des itinéraires de randonnées qui débutent en Lozère et rejoignent Mostuéjols. De plus, il y a des itinéraires pour des manifestations sportives, gérés par la préfecture, qui changent chaque année et ne suivent pas nécessairement les sentiers balisés. Le PNR précise qu'ils essaient de les intégrer autant que possible sur des sentiers existants et balisés.</p> <p><u>Les sites les plus touristiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Château de Peyrelade • Un site de vol libre à Sévérac (Novis) • Le circuit des villages troglodytiques sur Mostuéjols, le sentier le plus fréquenté du parc • Via ferrata de Liaucous • Saint-Léons, un nouveau GR prévu (GR736) <p>Une réflexion est en cours sur le panneauage au départ des sentiers pour la sensibilisation du public.</p> <p>À Saint-Léons, Micropolis, un centre d'étude des insectes, constitue un lieu de fréquentation.</p>
Débroussaillage obligatoire	<p>Les contrôles effectués par la CC Millau-Grands Causses ne concernent pas le territoire du Causse Rouge et Sauveterre. La DDT a contrôlé les travaux d'Enedis sur les lignes</p>

Elaboration du plan de massif du Causse Rouge et du Causse de Sauveterre

Réunion 1 du Comité de Pilotage du 26/11/2024

Thème	Principales remarques formulées et décisions prises
	<p>électriques et les travaux du Département sur les routes départementales. RTE a également été fait l'objet d'un contrôle l'année dernière.</p> <p>L'arrêté préfectoral sur le débroussaillage sera modifié en mars 2025 concernant les largeurs et les techniques à utiliser ; la zone concernée pourrait également être ajustée.</p> <p>RTE prévoit de réhabiliter une ligne depuis Aguessac.</p> <p>Pour les OLD (Opération Légale de Débroussaillage), la CC Millau-Grands Causses dispose d'une équipe intervenant directement auprès des particuliers pour fournir des conseils et un appui à toutes les communes de la CC pour l'application de la réglementation.</p> <p>Rappel : les voiries communales doivent être débroussaillées sur une largeur de 2 mètres de chaque côté et dégagées sur un gabarit de 5 mètres.</p> <p><u>Verrières</u> : Avec 400 habitants et 100 km de voiries, la commune dispose de peu de moyens pour la mise en œuvre des OLD. Des courriers ont été envoyés aux propriétaires des constructions concernées par les OLD. Une journée de bénévolat est organisée pour réaliser le débroussaillage. Cette formule rencontre un certain succès.</p> <p><u>St Léons</u> : Le maire évoque les problématiques de bâtis appartenant à l'Algérie. Si les propriétaires ne s'acquittent pas de l'impôt, ces biens peuvent être considérés comme vacants sans maître, ce qui permet de réaliser les OLD.</p> <p><u>Sévérac</u> : Prévoit d'envoyer des courriers aux propriétaires.</p> <p><u>Comprégnac</u> : Aucune action n'a été réalisée jusqu'à présent. Suite à l'incendie, la végétation est pour l'instant peu développée.</p> <p>La question de brûler les déchets verts se pose par la commune de Comprégnac. Pour l'instant, ils les entassent. L'Arrêté Préfectoral relatif à l'emploi du feu interdit le brûlage des déchets verts issus des parcs et jardins (tontes de pelouse, tailles de haies, arbres et arbustes, élagage et débroussaillage), en raison de la couverture suffisante des déchèteries dans le département. Toutefois, des dérogations peuvent être accordées par le préfet sur proposition de l'autorité sanitaire (Article 10, Chapitre 2).</p> <p>Le brûlage à l'air libre des végétaux, des résidus de culture, des végétaux issus de la gestion forestière ou des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) est soumis à l'autorisation de la mairie lorsqu'il se situe à moins de 200 mètres d'espaces naturels combustibles.</p> <p>Pour les particuliers qui ne disposent pas de solutions adaptées pour éliminer les résidus de végétaux issus du débroussaillage, des dispositions spécifiques permettent le brûlage des rémanents (Chapitre 5, Articles 19 et 20).</p>
Enjeux archéologique	<p>La DRAC doit transmettre à MTDA les données et les zonages d'alertes avant le 7 janvier 2025. Il est nécessaire de recevoir les fichiers SIG pour éviter de recommander des travaux dans ces zones.</p>
Prochaines	<p>Présentation du diagnostic : 7 janvier par MTDA (COPI 2)</p>

Elaboration du plan de massif du Causse Rouge et du Causse de Sauveterre

Réunion 1 du Comité de Pilotage du 26/11/2024

Thème	Principales remarques formulées et décisions prises
échéances	COTECH 2 : décalé au 11 février COFIL 3 : décalé au mois de mars <i>MTDA devra recevoir les données manquantes liées aux données archéologiques, aux données de fréquentation (campings, activités de plein air) ainsi que des projets d'urbanisme provenant de la DDT et du PNR.</i>
Retour / complément des communes	MTDA a envoyé une carte par commune regroupant les équipements DFCI issus de l'OPEN DFCI12. <u>Les communes sont invitées à faire un retour en cas d'ajouts ou de remarques sur ce point ou tout autre sujet abordé lors de la réunion.</u>